Image not found or type unknown

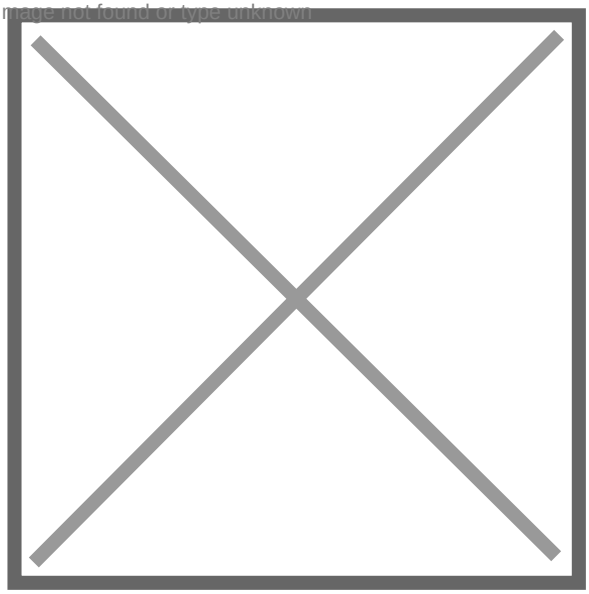

Retroviseur cassé avec conducteur de mauvaise foi

Par **guines62**, le **27/10/2013** à **23:07**

Bonjour,
sur une route communale assez étroite il y a plus d'un mois ,un véhicule conduit par un voisin de ma grand-mère , a heurté mon rétroviseur . Je me suis arrêté mais l'autre véhicule a continué sa route :j'ai constaté que le miroir de mon rétroviseur était cassé. J'ai une BX et l'autre véhicule est une 405 série 2 : il s'agit donc de 2 véhicules anciens qui ont des rétroviseurs qui dépassent beaucoup de la carrosserie.
J'ai repris ma route pour rendre visite à ma grand-mère à qui j'ai rapporté les faits . Il faut savoir que son voisin est un homme un peu rustre , auto-entrepreneur qui vient de faire faillite et qui a des problèmes d'argent.
Comme il ne s'était pas arrêté et que ma grand-mère ne voulait pas avoir d'histoire avec lui j'ai racheté un rétroviseur dans une casse pour une somme modique vu qu'il s'agit d'un modèle ancien.
Une quinzaine de jours plus tard , ce voisin est venu me demander de l'argent pour remplacer son rétroviseur : je lui ai dit que le mien était cassé aussi et que nous en étions quitte pour changer tous les deux notre rétroviseur. Comme sa voiture est aussi vieille que la mienne , il paierait comme moi une dizaine d'euros.
Il a refusé et m'a dit que son père était témoin que j'avais tous les torts et qu'il allait porter plainte.
Il voulait de l'argent et ce n'était pas moi qui devait décider de la somme.
Hier au courrier , j'ai une convocation du commissariat qui me demande de venir avec ma carte grise , mon assurance,mon permis et mon véhicule.
Que puis-je faire si ce voisin et son père ont raconté n'importe quoi? Je suis inquiet car mon père qui était receveur des postes dans ce village me disait toujours que ce ne sont pas des gens honnêtes.
Merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **28/10/2013** à **07:16**

Bonjour,

Le témoignage du papa de ce conducteur peut être récusé par le juge ou par vous-même. En effet, ces témoignages, en raison du lien familial, peut être entavjé d'irrégularité. Sans l'hypothèse de ce monsieur, et pour suivre sa logique, inventez-vous 2 témoins (votre grand-mère et votre femme, par exemple) pour contrecarrer ce monsieur. Si le juge accepte le témoignage du père de ce conducteur, il devra accepter aussi les témoignages des membres de votre famille.

En ce qui vous concerne, votre rétro ayant été changé, vous déclarez n'avoir jamais eu d'accident ce jour là et qu'un tel choc ne serait pas passé inaperçu. Il appartiendra à ce Monsieur de prouver ce qu'il avance et le témoignage de son père ne devrait pas peser bien lourd.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés